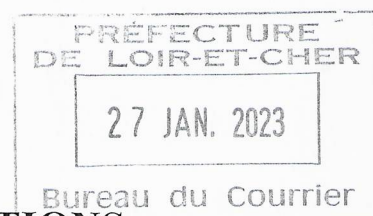


Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

635



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 4 janvier 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles LIONS Pascale

Absent excusé : THIBAUT Darig

Absent non excusé :

Pouvoirs : M THIBAUT Darig donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : MARC-MARTIN Nicole

369– CREATION ET VOTE DUBUDGET ANNEXE BATIMENT LE GUE DU MATIN

M.le Maire, rappelle que par délibération en date du 17 septembre 2021 le conseil municipal a exercé son droit de préemption sur un bâtiment cadastré section E n° 283 lieudit « Le Gué du Matin » pour un projet d'installation des ateliers municipaux et de création de locaux à vocation artisanale destinés à la location à des entreprises.

Dès lors, les recettes versées par les occupants étant assujetties à la TVA, il convient par dérogation au principe d'unité budgétaire qui prévoit que l'ensemble des dépenses et recettes doit être inscrit au budget principal, prévu par les articles L 1412-1 et L 1412 -2 du Code des collectivités territoriales, de procéder à la création d'un budget annexe au budget principal.

Ce budget annexe a pour objectif l'individualisation de la gestion de cet équipement communal, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux appréhender le coût de cette prestation et le suivi de cette activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la création du budget annexe, intitulé « BÂTIMENT LE GUÉ DU MATIN » et le budget 2023 afférant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre à la somme de 5 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre à la somme de 95 584.50 €

Votes : 9 pour

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 janvier 2023

Certifié exécutoire le 13 janvier 2023



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Lions".